

tion 9; la moitié méridionale et le quart nord-ouest de la section 13; la moitié ouest de la section 15; toutes les sections 17, 19, 20, 27, 31, 33 du township 18, rang 12, à l'ouest du 1er méridien. Toutes les sections 1, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 27 et 31 du township 19, rang 12, à l'ouest du 1er méridien.

EDIFICE ADMINISTRATIF A INVERNESS
(N.-E.)

M. BLAIN demande :

1. Le Gouvernement construit-il actuellement un édifice public à Inverness, (N.-E.)?
2. Quels matériaux sont employés pour cette construction?
3. De qui le terrain a-t-il été acheté, et s'y trouvait-il une construction lors de l'acquisition?
4. Comment a-t-on disposé de la construction et en faveur de qui? Combien a-t-on reçu pour cette construction?
5. A-t-on travaillé à l'édifice public au cours des deux derniers mois?
6. Quel est l'inspecteur et quand a-t-il été nommé?
7. L'inspecteur est-il architecte de profession, ou maçon, briquetier ou charpentier?
8. Quels sont les devoirs d'un inspecteur?
9. Combien l'inspecteur a-t-il reçu pour ses services jusqu'à date, et combien reçoit-il par jour?
10. L'inspecteur a-t-il été payé comme inspecteur pendant les deux derniers mois?
11. Quel est l'entrepreneur, et quand les travaux seront-ils terminés?

L'hon. M. SYDNEY FISHER (ministre intérimaire des Travaux publics) :

1. Oui.
2. C'est un édifice en briques sur des assises en pierre.
3. (a) De MM. V. A. McLelland et John B. McLelland; (b). Oui.
4. Elle a été vendue à M. John A. McRea au prix de \$300.
5. Les travaux ont été suspendus pendant la saison d'hiver.
6. M. Duncan McIsaac, nommé le 15 août 1906.
7. On nous a dit qu'il était très habile.
8. Surveiller les travaux et veiller à l'accomplissement des obligations imposées par le contrat, conformément aux plans et devis, préparer des états provisoires et des rapports.
9. (a) \$591, jusqu'au 1er mars; (b) \$3 par jour.
10. Il a été payé jusqu'au 1er mars.
11. (a) M. E. F. Munro; (b) Le 1er novembre 1907.

LES EMPLOYES RETRAITES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

L'hon. M. FOSTER (par M. Blain) demande :

1. Quelle question a été référée au ministre de la Justice pour son opinion concernant les réclamations des serveurs retraités de la compagnie de la baie d'Hudson?

M. OLIVER.

2. Le ministre de la Justice a-t-il donné une décision ou un rapport?

3. Quelle est cette décision ou ce rapport?

L'hon. M. A. B. AYLESWORTH (ministre de la Justice) :

1. Si ces réclamations étaient fondées.
2. Oui.
3. Que ces réclamations ne semblent pas fondées.

MM. JOHN P. MALLOY ET IRA STRATTON.

M. STAPLES (par M. Schaffner) demande :

1. John Patrick Molloy, M.V., de la ville de Morris, Manitoba, est-il encore employé par l'Etat en qualité d'inspecteur-vétérinaire?
2. Dans la négative, quand a-t-il démissionné?
3. Quels montants a-t-il reçus pendant les années 1905 et 1906?
4. M. Ira Stratton est-il encore receveur de la poste à Stonewall?
5. Dans la négative, quand a-t-il démissionné?
6. Qui est actuellement receveur de la poste à Stonewall?

L'hon. M. SYDNEY FISHER (ministre de l'Agriculture) :

- 1 et 2. Non. Le 25 février dernier il a transmis sa démission par le télégraphe, et elle a été acceptée le 28 février.
3. En 1905, traitement, \$440; déboursés, \$655.87; en tout, \$1,095.87. En 1906, traitement, \$1,249.98; déboursés, \$1,340.95; en tout, \$2,590.93—\$3,686.80.

L'hon. M. LEMIEUX : En réponse aux autres questions, je dois dire que M. Stratton a démissionné le 9 mars 1905, et que Mlle Stratton est maintenant receveuse à Stonewall.

LA LANGUE FRANÇAISE.

M. A. LAVERGNE (par M. Talbot) demande :

1. Quelles mesures ont été prises par le ministère des Postes pour la diffusion de la langue française, tel que les besoins du ministère, des affaires et de la population le requièrent?
2. Le ministère des Postes émettra-t-il cette année des timbres-poste en anglais et en français?
3. Les étampes des bureaux de poste, portant le nom du bureau, la date de l'arrivée ou de l'envoi des lettres, etc., seront-elles imprimées en français et en anglais, comme l'exigent les lois de la Confédération?

L'hon. M. RODOLPHE LEMIEUX (directeur général des Postes) :

1. Le ministère des Postes a pris toutes les dispositions nécessaires pour faire face aux besoins du public, telles que l'impression dans les deux langues; Toutes les formules générales ou spéciales d'instructions aux directeurs de la poste; Le guide postal officiel; Les suppléments du guide postal; Le rapport du directeur général des Postes; Les bons de poste;